

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (126) intitulé : " Acte modifiant de nouveau les *Actes concernant les droits de douane,*" auquel elle demande le concours du Sénat :

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant, au long.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, samedi prochain, à la première séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (129) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les *subventions aux steamers océaniques,*" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant, au long.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant,

L'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Montplaisir, a proposé

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec ordre de l'amender comme suit :